



Compte rendu Comité directeur du jeudi 14 décembre 2017 Maison régionale des sports à Montpellier à 18h15

Présents : Delphine SIGAL - Laurence TELUOB - Florence FARENC
Guillaume BARBE – Didier COUTANT - Jean Manuel RIBEIRO - Claude TRONEL

Absents excusés : Xavier DYVOIRE - Philippe LEGEAY

1. Validation du compte rendu du comité directeur du juillet 2017

Compte rendu validé à l'unanimité

2. Points sur les licences 2018

Une baisse de 7% toutes licences confondues est observée/l'année passée à la même période.

L'ensemble des personnes présentes constate qu'il en est de même dans leurs structures sans que l'on puisse connaître l'origine de la baisse.

3. Prise en charge du repas des arbitres lors de l'open indoor régional

Maxime Dalmon a fait une demande au CD 34 pour la prise en charge des repas des arbitres.
Delphine précise que cette demande de prise en charge a bien été faite en amont par mail le 2 novembre 2017. Elle portait sur une prise en charge de 8€/arbitre soit environ 100€.

Delphine précise que le coût réel des repas des 3 arbitres présents est de 20€

La demande est soumise au vote du bureau

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité

4. Aides du CD34 pour promotion randonnée chez les jeunes

Une mise au point est faite sur l'aide apportée par le comité sur la promotion de l'aviron randonnée à l'attention d'un jeune public.

Lors de la dernière réunion, l'ensemble du comité s'est posé la question sur la forme de l'aide à apporter, l'objectif étant d'inciter les jeunes rameurs à faire une randonnée.

Que considère t on comme équipage de jeunes ?



Un débat débute sur ces deux points.

En conclusion, le club qui amène un équipage de cinq jeunes de moins de 23 ans en randonnée, se verra attribuer une aide de 50€ à concurrence d'une fois par club et par saison. Pour recevoir l'aide, le club doit envoyer la composition du bateau avec les numéros de licence. Le trésorier pourra demander au club recevant cet équipage s'il a bien participé.

5. Point sur l'aide du CD 34 à l'achat des combinaisons

Dans le cadre du partenariat avec Hérault Sport, une aide à l'équipement a été demandée pour l'achat de combinaisons pour les jeunes compétiteurs. Le montant de cette aide est de 4000€.

Manu est venu avec un modèle de combi mais après un tour de table, la composition ne convient pas aux personnes présentes.

Pour Poids d'Interrogation, pas de combinaison, mais une préférence pour des tee-shirts à l'avenir si la question des équipements se pose à nouveau.

Question : A quelle hauteur aide-t-on chaque club ?

Suite à discussions, les aides apportées par le comité seront proportionnelles aux nombres de licenciés jeunes (S-23) sur l'année N-1 soit la saison 2016/2017 pour cette année.

Guillaume fera parvenir tableau pour faire le point sur l'aide par club.

Question : Avant quand les clubs doivent-ils envoyer la demande d'aide à l'achat

Le 15 juin 2018 est choisi comme date butoir sur l'aide apportée par le comité. Les factures devront être au nom du comité départemental d'aviron de l'Hérault

6. Point sur l'aide Hérault Sport 2018

Delphine a fait une demande d'aide à Hérault sport à hauteur de 12000€.

Ce budget permettra au comité départemental aviron d'aider les organisateurs des projets tels que :

- Grands prix Mer
- La randonnée Mer et Etang
- Aide à l'achat d'équipement
- Journée événementielle
- Régate longue distance.



Le CD 34 souhaiterait pouvoir aider à l'organisation

- D'une seconde régates Mer
- D'une deuxième régates longue distance
- 1 grand prix indoor
- 2 rassemblements de rameurs (randonnée,)

En 2018, les deux clubs montpelliérains sont d'accords pour organiser un grand prix indoor. Didier Coutant se charge de trouver un gymnase adapté.

7. Bilan sur la formation Initiateur Fédéral 2017

Un point est demandé auprès de Claude sur la formation initiateur fédéral 2017

Sur 22 candidats inscrits, seulement 8 ont réussi le cursus.

Pourquoi autant de défection ?

Les candidats qui ont réussi l'écrit n'ont pas réalisé le travail pédagogique demandé auprès d'un tuteur fédéral.

Leur écrit étant encore valable, une relance doit être faite auprès des candidats pour qu'ils valident leur diplôme.